

Dates de la formation

Les 11 et 18 septembre 2023
Les 09 et 16 octobre 2023
Les 06 et 13 novembre 2023
Les 27 novembre et 04 décembre 2023

2 jours, soit 14 heures
8h30 - 12h / 13h - 16h30

Objectifs pédagogiques

Formation en présentiel.
Obtenir le permis de former pour pouvoir encadrer des personnes en alternance selon les critères inscrits à la convention collective HCR entrée en application le 01/08/2013.
Connaître le rôle, les missions et les responsabilités du tuteur en entreprise. Disposer d'éléments permettant d'orienter, accueillir, intégrer, professionnaliser un stagiaire, un apprenti ou tout salarié en formation.

Méthodes pédagogiques

Le CEFPPA vous propose cette formation où chaque participant traitera les thèmes abordés par des mises en situation, des exposés et des échanges. Des outils de mise en application seront fournis afin de maîtriser les différents sujets abordés.
Formation en présentiel collectif.

Public et prérequis

Professionnels accueillant des salariés dans le cadre de contrats de professionnalisation ou d'apprentissage

Coût

420 €, prix net.

Lieu

CEFPPA Adrien Zeller
4 Rue Eugénie Brazier
67400 Illkirch-Graffenstaden

Accessibilité

Ce programme est accessible aux personnes en situation de handicap.

PERMIS DE FORMER : Formation Initiale

► Programme détaillé

► Jour 1

Le cadre du tutorat :

- Les rôles et responsabilités des tuteurs et maîtres d'apprentissage
- Le cadre législatif des contrats en alternance dans le secteur HCR
- Les fonctions tutorales : les rôles de différents intervenants au sein de l'entreprise

Bien démarrer la relation :

- Identifier les difficultés d'intégration
- Réunir les conditions de réussite de l'accueil
- La mise en place d'une check-list d'accueil

Accompagner la montée en compétence :

- Encourager les progressions et maintenir la relation de confiance
- Valoriser le travail et développer la motivation afin de le fidéliser en HCR
- Les attitudes professionnelles en HCR

► Jour 2

Présentation du parcours de formation en alternance dans le secteur HCR :

- L'entreprise et son environnement dans le secteur HCR
- Organisation du parcours de formation en alternance
- Les aides du secteur HCR pour l'apprenant

La fonction tutorale :

- Accompagnement de l'alternant dans l'entreprise
- Les règles d'hygiène et de sécurité
- Transmission et évaluation des compétences professionnelles en situation de travail
- Utilisation des outils de l'alternance

► Bilan du stage

- Discussion avec les participants sur les acquis du stage
- Remise d'un certificat de stage en fin de session

www.cefppa.eu

Tél. (+33)3 90 40 05 19
e-mail : fpc@cefppa.eu
4 rue Eugénie Brazier 67400 Illkirch-Graffenstaden

SIRET : 351 858 071 00027
Déclaration d'existence auprès de la Préfecture :
42 67 015 14 67

CEFPPA
Adrien Zeller
POUR L'INDUSTRIE
HÔTELIÈRE

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE